



Viager prix de la rente et des frais de notaire

Par **Neness001**, le **31/01/2016** à **23:43**

Bonjour,

Je souhaiterais acheter une maison en viager libre.

Cette maison appartient au père du mari de ma mère.

La maison est estimée à 220000€ dans l'état mon "grand père" à 86 ans. Il y a à peu près 100000€ de travaux.

Nous sommes partis sur un bouquet à 70000€ et on nous a dit que l'on pouvait nous même fixer le prix de la rente est-ce vrai? Nous sommes basés sur une rente à 700€ par moi est-ce légal?

Je voulais également savoir quelles seraient le prix des frais de notaire?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement